

En tant que propriétaire, vous souhaitez mettre en location votre appartement et bénéficier d'une bonne visibilité ?

## La solution : Adhérez à l'Office de Tourisme !



commercialisation sur leur site internet



Référent local et suivi personnalisé

## AU PREALABLE il est nécessaire

- D'être déclaré comme loueur de meublé de tourisme
- D'être déclaré en mairie
- D'avoir un numéro d'enregistrement
- D'avoir fait classer son bien

## **SIVAV**

Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards 04 79 64 09 38 - 06 46 70 56 36 hebergement@sivav.fr - www.sivav.fr









par



- Mise en ligne de votre hébergement
- 9 (5)
- Choix du mode de réservation
- 31
- Gestion de planning en temps réel
- 603/III
- Souplesse de tarification (code promo, last minute...)
- PDF
- Edition de contrat
- Tableau de bord
- **1**
- Paiement sécurisé
- Accès à une boite à outils complète
- 5
- Synchronisation via iCal ou Channel Manager

## **SIVAV**

Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards 04 79 64 09 38 - 06 46 70 56 36 hebergement@sivav.fr - www.sivav.fr

